



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

**CONSEIL EXCEPTIONNEL
SEANCE DU 28 JANVIER 2020 - N° 305BIS -**



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de Conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 12 février 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel CERDAN
 Benoîte DE SAPORTA
 Gilles DESPAUX
 Agnès FICHARD-CARROLL
 Jean-Sébastien FILHOL
 Marie FORET
 Sylvie HURTREZ
 Philippe MÜNCH
 Bertrand PLEZ
 Michael SMIETANA

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Bertrand PLEZ
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard ARINERO
 Emilien AZEMA
 Séverine BERARD
 Anne-Muriel CHIFFOLLEAU
 Christine LEREDDE
 Vanessa LLERAS
 Alban MANCHERON
 Fleurice PARAT
 Marc ROLLAND
 Béatrice ROY

X	
X	
X	
X	
	Séverine BERARD
X	
Excusé	
X	
X (départ à 9h30)	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY		
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Richard ARINERO
	Emilien AZEMA
	Benoîte DE SAPORTA
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
21 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Jean-Michel **MARIN**

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Yann **LEREDDE** (TEE)

Arnaud **MARTIN** (BE)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

- Cheffes de service

Béatrice **BOYER** (Communication)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

- Responsables

Richard **ARINERO** (Licences)

Bernard **GODELLE** (Masters)

Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)

Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 28 janvier 2020**, à 8 heures 55, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 16 janvier 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** indique qu'il n'y aura pas de procès-verbal relatif à cette séance, mais un relevé de conclusions, qui sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour unique :

1- Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

M. HOFFMANN précise que cette séance est un Conseil extraordinaire, au cours duquel une motion pourra être proposée et soumise au vote de l'assemblée.

1. **Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)**

M. HOFFMANN rappelle que le projet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche avait été présenté brièvement par **Mme BERARD** en Conseil du 15 janvier dernier. L'information étant importante pour la communauté, et à la demande de l'assemblée, ce Conseil extraordinaire doit permettre de discuter de l'orientation de cette loi.

M. HOFFMANN s'est rapproché des Directeurs des Facultés des Sciences Françaises afin de les interroger sur les démarches qu'ils auraient déjà pu entreprendre concernant le projet de cette loi. La Faculté des Sciences de Montpellier est l'une des premières à réagir avec la Faculté de Paris Descartes.

M. HOFFMANN a demandé à **M. MARIN**, Directeur adjoint Politique Scientifique, d'animer cette séance qui, au titre de son ordre du jour, est en relation directe avec l'Université de Montpellier, les Laboratoires de Recherche et la Recherche en général.

M. MARIN présente La loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche à l'assemblée (Annexe 1).

Il est noté que la LPPR touche l'Enseignement Supérieur mais aussi, et surtout, la Recherche.

Mme BERARD ayant déjà présenté les différents rapports (annexe 2), **M. MARIN** rappelle les éléments de contexte, puis fait part des remontées de communautés scientifiques. Il souligne que le monde de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur exprime certaines inquiétudes.

M. MARIN note que les laboratoires et notamment l'IMAG (annexe 3) et la Société Savante (annexe 4) ont fait remonter des demandes quasiment similaires :

- moins d'appels à projets,
- plus de collectifs,
- plus de confiance,
- plus de moyens.

Le moratoire de l'IMAG a été voté par 74 personnes, 73 étaient Pour et 1 Contre.

M. LEREDDE remercie la Direction pour cette présentation. Il appuie sur l'aspect confiance. Au bâtiment 22 est affichée une vieille pancarte qui date de la construction du bâtiment où il est noté « Pas de sciences sans confiance ». Ce message doit être rappelé au Ministère mais aussi à la Direction de l'Université : il faut faire confiance à un enseignant chercheur qui déclare son service d'enseignement. Cela éviterait la surcharge administrative que subissent les collègues qui sont obligés de vérifier et revérifier leurs déclarations.

La Direction de la Faculté répond qu'elle fait de son mieux. Elle est obligée d'exercer un contrôle a posteriori des services, ce qui alourdit, entre autres, la charge administrative, que ce soit pour les enseignants chercheurs que pour la Direction. Toutefois, la Direction de l'Université de Montpellier a besoin de disposer d'outils de pilotage pour assurer le suivi de l'offre de formation et le paiement des heures complémentaires de chacune de ses composantes. Il est reconnu que ces outils ne sont pas optimaux et que, de ce fait, ils surchargent

les enseignants chercheurs mais aussi les personnels administratifs de la Faculté et des services centraux de l'Université. **M. HOFFMANN**, **M. GODELLE** et **M. VIRAZEL** travaillent sur ce dossier pour faire en sorte d'alléger ces charges au maximum.

M. LEREDDE informe que l'Assemblée Générale du Département Terre Eau Environnement a voté le 27 janvier dernier une motion qui va dans ce sens :

« Réunie le 27 janvier 2020, l'Assemblée Générale du Département d'Enseignement Terre Eau Environnement (DE TEE) de l'UFR Sciences de l'Université de Montpellier constate des conditions de travail pour les personnels et d'études pour nos étudiants en fortes dégradations.

Le Département d'enseignement TEE s'alarme des baisses de dotations aux formations que l'on porte. La diminution drastique des heures d'enseignement dans nos maquettes est inadmissible.

Notre DE refuse aussi l'évolution sans cesse des procédures administratives, de plus en plus lourdes, et des logiciels de gestion de moins en moins adaptés à nos métiers.

1. des budgets de fonctionnement et des dotations horaires qui permettent à notre Département et à la Faculté des Sciences de Montpellier en général, d'assurer une offre de formation au niveau de celle du LMD4 (pour le DE TEE, 11 000 h au lieu des 9 200 h imposées) avec pour cela le recrutement conséquent d'enseignants-chercheurs ;

2. un moratoire et une concertation sur les procédures administratives internes à l'Université de Montpellier devant conduire à une simplification et un allègement des tâches administratives.

Pour cela et jusqu'à satisfaction de ces revendications, l'AG du DE TEE vote et appelle les collègues enseignants à la rétention des copies et des notes et à ne tenir aucun jury d'examen et de formation.

AG ayant réunie jusqu'à 40 membres du DE TEE. Vote en fin d'AG: 12 pour, 8 abstention, 1 contre, 2 nppv. ».

M. LEREDDE précise que sa cible, et celle de l'Assemblée Générale du Département TEE, n'est pas la Direction de la Faculté des Sciences.

M. MARIN note que la Conférence des Doyens Droit-Sciences Politiques a transmis un communiqué le 25 janvier 2020 (annexe 5) suite aux rapports publiés le 23 septembre dernier, et aux dernières interventions de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce communiqué rappelle fermement des principes que la communauté a toujours défendus (le maintien d'une qualification nationale, du référentiel national et statutaire d'enseignement de 192 heures).

A l'issue de la présentation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, **M. MARIN** et **M. HOFFMANN** proposeront un projet de motion au Conseil de la Faculté des Sciences :

« Les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier s'alarment des éléments avancés dans les avant-projets de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche.

De nombreuses propositions sont de nature à porter un préjudice irréversible au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique en France : compétition exacerbée, recours excessif au financement par appels à projets, précarisation des personnels...

Ils demandent avec insistance la mise en place d'un moratoire sur la préparation de cette loi et que le ministère s'engage dans un véritable processus d'élaboration démocratique en organisant des Etats généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la motion relative à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la motion de la Faculté des Sciences relative à la LPPR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et pour sa participation à ce Conseil extraordinaire.

Il informe que la motion sera transmise à la Présidence de l'Université de Montpellier, ainsi qu'à la Conférence des Doyens et des Directeurs d'UFR. Elle sera également mise à la disposition de l'assemblée sur le Moodle dédié au Conseil.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 05**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND